

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 7 JUILLET 1891.

Redressement de divers griefs concernant l'industrie coutelière.

(Pétition de couteliers de Gembloux présentée le 18 juin 1891.)

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA COMMISSION PERMANENTE DE L'INDUSTRIE ⁽¹⁾, PAR M. DE HEMPTINNE.

MESSIEURS,

La Chambre a confié à notre examen une pétition des couteliers de Gembloux, qui demandent le redressement de divers griefs.

Ils prient le Gouvernement d'opposer aux prétentions du nouveau tarif français la réciprocité en matière douanière, et préconisent en outre certaines mesures qui auraient pour effet de mettre fin à l'imitation que l'on fait à l'étranger des couteaux et des manches de couteaux de forme belge.

Votre commission, Messieurs, recommande les observations de ces honorables industriels à la bienveillance de M. le Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics, en le priant de bien vouloir saisir le Conseil supérieur du Commerce et de l'Industrie de la pétition des couteliers de Gembloux, en ce qui concerne leur demande en matière de modifications de tarifs douaniers.

Le second objet de leur réclamation se rapporte plus spécialement à la loi sur les marques de fabrique.

Il y a sur cette matière une législation précise et des conventions internationales qu'il est impossible de modifier à la légère. Si les industriels de Gembloux se croient lésés dans leurs intérêts par la situation actuelle, ils devraient indiquer et justifier, d'une façon précise, les modifications qu'ils voudraient voir apporter à la loi actuelle sur les marques de fabrique.

Le Rapporteur,
L. DE HEMPTINNE.

Le Président,
EUGÈNE MEEUS.

(¹) La Commission permanente de l'industrie est composée de MM. MEEUS, *président*; GILLIEUX, NEEF-ORBAN, ANCION, DE DECKER, DUMONT, DE SMET DE NAEYER, DE HEMPTINNE, BEECKMAN, NERINCKX et PARMENTIER.